

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de la Police Nord Vaudois  
du mercredi 30 septembre 2020

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Madame la Présidente du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 01/2020 du Comité Directeur sur les comptes 2019**, composée de Mme Paulette Visinand, ainsi que de MM. Bernard Annen, Jean-Marie Luyet et Jean-François Tosetti (rapporteur) – Mme Gloria Capt étant excusée –, s'est réunie le lundi 7 septembre 2020, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, Présidente du CODIR, ainsi que de M. le Lt-col Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef des services généraux de la PNV.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes 2019, la Commission a fait les constats suivants :

1. Les comptes 2019 ont généré des charges pour un montant total de CHF 12'554'768.00, soit une augmentation de 0,09 % par rapport à l'exercice 2018 ;
2. Les communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt calculés selon les chiffres de la péréquation 2018, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82,8 %) et Orbe (14,3 %), selon la pondération prévue entre Yverdon-les-Bains (coeff. 6) et Orbe (coeff. 4,5) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
3. Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2019, la facturation des coûts de la police régionale est inférieure de CHF 709'229.00 pour Yverdon-les-Bains et de CHF 319'414.00 pour Orbe. Les autres Communes voient leur contribution augmenter globalement de CHF 8'818.00, en raison de l'évolution de la valeur du point d'impôt, conformément à la répartition financière évoquée au point 2 ci-dessus.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter les comptes 2019 tels qu'ils vous ont été présentés et de valider la répartition par Commune telle qu'elle figure en annexe au Préavis 01/2020 du CODIR.

Pour la Commission

Le rapporteur :

J. F. Tosetti

Les commissaires :

P. Visinand

B. Annen

J.-M. Luyet

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois  
du mercredi 30 septembre 2020

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Madame la Présidente du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 02/2020 du Comité Directeur sur le budget 2021**, composée de Mme Paulette Visinand, ainsi que de MM. Bernard Annen, Jean-Marie Luyet et Jean-François Tosetti (rapporteur) – Mme Gloria Capt étant excusée, s'est réunie le lundi 7 septembre 2020 dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, Présidente du Codir, ainsi que de M. le Lt-col Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef des services généraux de la PNV.

Après avoir procédé à l'examen détaillé des postes du budget 2021, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2019 et à la valeur du point d'impôt calculé selon les chiffres de la péréquation 2019 également.
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 14'123'340.00, en hausse de CHF 725'360.00 par rapport à 2020 (soit +5%), alors que les recettes projetées demeurent identiques.
3. La charge globale pour les communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité sera supérieure de CHF 10'900.00 par rapport au budget 2020 (+3,5%), alors que la hausse sera de CHF 592'660.00 pour Yverdon-les-Bains (+6%) et de CHF 121'800.00 pour Orbe (+7,3%).
4. La hausse de l'augmentation du poste « traitements » cumulée avec celle des charges sociales (au total : +6% par rapport au budget 2020) résulte principalement de l'engagement en 2021 de 2 policiers supplémentaires – pour atteindre l'effectif nécessaire à l'accomplissement des missions de PNV, ainsi que des adaptations statutaires et promotionnelles.
5. Les frais de formation sont en hausse de CHF 52'700.00 (+38%), ce qui représente les frais de la formation de base d'un policier à l'Académie de police de Savatan.
6. La Commission a relevé avec satisfaction que la Ville d'Yverdon-les-Bains mettait toujours gracieusement son service des Ressources humaines pour la gestion du personnel de la PNV, alors que la fourniture des autres prestations est en très légère hausse de CHF 10'000.00 (soit : + 1%).
7. Quant au volume des amendes... il semble avoir atteint un certain plafond.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2021 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte 611 du budget de la ville d'Yverdon-les-Bains, qui agit en qualité de commune boursière.

Pour la Commission

Le rapporteur :

J. F. Tosetti

Les commissaires :

P. Visinand

B. Annen

J.-M. Luyet

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois  
du mercredi 30 septembre 2020

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Madame la Présidente du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 03/2020 du Comité Directeur relatif au Rapport de gestion 2019**, composée de Mme Paulette Visinand ainsi que de MM. Bernard Annen, Jean-Marie Luyet et Jean-François Tosetti (rapporteur) – Mme Gloria Capte étant excusée, a siégé le lundi 7 septembre 2020, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, Présidente du Codir ainsi que de M. le Lt-col Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef des services généraux de la PNV.

C'est la première fois, - bien que cette tâche figure à l'art. 17, chif. 5 des statuts de l'Association intercommunale de la Police NV, que le Rapport de gestion établi par le Codir nous a été soumis dans son intégralité en vue de son approbation par le Conseil.

Après avoir procédé à l'examen des différents chapitres qui le composent, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. Ce rapport est le reflet des activités de la PNV au cours de l'année passée sous revue, ainsi que celles du Comité de Direction. Il décrit les missions de la PNV, les objectifs généraux fixés aux Chefs de division ainsi que les effets de la réorganisation des activités administratives et transversales.
2. Nous relevons le soin apporté à la prévention scolaire, toutes les classes ayant été visitées par les intervenants. Parmi les nombreuses campagnes de prévention, nous retenons en particulier « Restons Cool – Levez le pied ». La création de la nouvelle Section Observatoire de la sécurité & Projets et Partenariats est aussi à saluer. Le travail de l'Unité de Proximité, avec plus 160 enquêtes de police, est remarquable, de même que celui de la réception du poste de police, qui a accueilli plus de 25'000 personnes.
3. La rubrique « Accident et maladie » nous a fortement interpellés, car il n'existe pas de « réserve » au sein du corps de police pour compenser de telles absences (l'équivalent de 6 ETP en permanence au cours de l'année).

En conclusion, nous vous invitons à approuver le préavis 03/2020, et à adopter le rapport de gestion 2019 de PNV tel qu'il vous a été présenté.

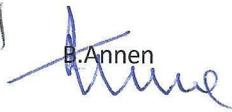
Pour la Commission

**Le rapporteur :**

  
J. F. Tosetti

**Les commissaires :**

  
P. Visinand

  
B. Annen

J.-M. Luyet  
